

Objet: creation logements sociaux subvention FCS - 2023_016

Séance du mardi 21 mars 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PLOULAT

Représentés: Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Georgette TOUZY
15/03/2023

Absents: Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire, veut revoir le plan de financement concernant les travaux du projet de création de 8 nouveaux logements sociaux concernant la partie du FCS.

L'estimatif du montant des travaux s'élève à 577 767.87 € HT, soit :

- Travaux : 447 000 € HT
- Honoraires : 99 267.87 € HT
- Charges foncières : 31 500 € HT

Le nouveau plan de financement voté aujourd'hui sera le suivant :

- DETR , accordé 30 % sur l' ancien montant de la totalité du projet : 133 054 €
- La Région , accordé 25 % sur l' ancien montant de la totalité du projet : 112 000 €
- FCS , accord de : 25 000 €
- Emprunt : 307 713.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de création de 8 nouveaux logements sociaux locatifs avec le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes pour percevoir une subvention .
- Accepte que Monsieur le Maire signe tout documents nécessaire à la réalisation du projet,
- L' emprunt nécessaire sera inscrit au BP 2023 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du



Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard